

ZOOM SUR LES COLEOPTERES SAPROXYLIQUES

Comportement

Les coléoptères saproxyliques ont une capacité de dispersion étonnante. Selon les espèces, ils peuvent voler de un à deux kilomètres en un seul vol mais les plus exigeantes volent peu voire pas du tout et restent inféodées à leur arbre.

Régime alimentaire

Ils se nourrissent de bois morts ou moribonds dans lesquels ils logent, ainsi que d'organismes qui s'y trouvent, comme les champignons.

Reproduction

Ils se reproduisent à l'intérieur de la cavité où ils logent. La période de ponte se déroule de juillet à fin août. L'essentiel de leur vie se déroule en état de larve, pendant trois à six ans.

Parvenus à l'âge adulte, ils ne vivent que de un à trois mois, et meurent peu après l'accouplement.

Préservation

Ce sont des espèces rares dont certaines sont protégées. Ils participent au recyclage de la matière organique et sont absolument nécessaires au bon fonctionnement des écosystèmes forestiers.

Grâce à leur action, les végétaux trouvent sous des formes assimilables les éléments nutritifs nécessaires à leur croissance.



Lucane cerf-volant
/ crédit photo @ONF

INVENTAIRE « COLEOPTÈRE » : LA FORÊT DE BERCÉ REGORGE D'UNE BIODIVERSITÉ EXCEPTIONNELLE...



Plus de 25% de la biodiversité forestière est hébergée dans le bois mort / crédit photo Foundation picture @ ONF

Entre 2011 et 2019 (restitution des résultats), en forêt domaniale de Bercé, une large étude sur les « Coleoptères saproxyliques » a été menée sur tout le massif par les membres du réseau naturaliste Entomofaune (Insectes) de l'ONF. L'objectif était double : améliorer la connaissance de la diversité des insectes sur le massif et évaluer l'impact de la mise en œuvre de multiples mesures favorables à l'expression de la biodiversité en forêt domaniale de Bercé. La synthèse de ces inventaires a été rendue publique auprès du Comité Scientifique Bercé Forêt d'Exception (rassemblant l'ONF et les associations naturalistes locales). **Elle révèle une diversité en coléoptères exceptionnelle sur le massif.**

INSECTES SAPROXYLIQUES : DES RECYCLEURS ORGANIQUES HORS PAIR

Une espèce saproxylique dépend de la décomposition du bois et y contribue pour au moins une étape de son cycle de développement. 49% de ces organismes sont des insectes, 1/5 de ces derniers, des coléoptères. **Les forestiers sont attentifs aux insectes saproxyliques car ils appartiennent au groupe écologique des recycleurs organiques, indispensables à la forêt et à la qualité des sols forestiers.** En forêt domaniale de Bercé, les coléoptères saproxyliques ont justement fait l'objet d'études approfondies depuis 2011 par les forestiers locaux et le réseau naturaliste ONF Entomofaune.

Sur la période 2016-2018, un nouvel inventaire a été réalisé, complétant les premières observations. Les résultats sont sans appel... **Près de 400 coléoptères saproxyliques ont été identifiés dans ce massif. Près de 70 d'entre-eux sont à caractère bio-indicateur**, c'est-à-dire que leur présence renseigne sur certaines caractéristiques écologiques de l'environnement ou sur l'incidence de certaines pratiques (conservation d'arbres notamment) – informations utiles aux forestiers.

Le Saviez-Vous ?

En forêt, les bouteilles jetées en forêt sont de véritables tombeaux à insectes...

Ces dernières peuvent en effet contenir près d'une centaine d'insectes, dont des bousiers, ces précieux auxiliaires indispensables au recyclage de la matière organique dans les écosystèmes forestiers.

Attirés par les vapeurs d'alcool ou de sucre, les insectes s'introduisent en effet par le goulot et ne parviennent plus à ressortir de leur prison.

Une raison de plus de trier et de ramasser ses déchets pour qu'aucun ne demeure en forêt !



Découvrez notre charte du promeneur « **J'aime la forêt : ensemble, protégeons-là** » sur onf.fr ou sur :

www.onf.fr/+19c

Deux espèces particulièrement remarquables ont été découvertes sur Bercé. Il s'agit du *Pityophagus quercus* extrêmement rare en Europe (seulement 4 localités connues en France) observé dans la Futaie des Clos, et l'*Allecula rhenana* (11 localités). **Ces résultats encouragent les forestiers à continuer leurs recherches entomofaunes et confirment l'impact positif de la politique menée par l'ONF autour de la conservation sur site de bois mort et d'arbres bio sur la forêt domaniale de Bercé.**

UNE TRAME DE VIEUX BOIS ET DE BOIS MORT EN FORÊT DE BERCÉ

Un organisme saproxylique dépend, pendant une partie de son cycle de vie, d'arbre moribond ou mort, debout ou à terre, ou de la présence d'autres organismes saproxyliques comme les champignons. **Les insectes notamment décomposent le bois pour le transformer en humus. Humus qui enrichira le sol, qui à son tour nourrira les arbres...** Afin de garantir la conservation des espèces de faune et de flore dépendant des vieux peuplements, l'ONF met en place progressivement des îlots de vieux bois (îlots de sénescence et/ou de vieillissement).

L'ONF souhaiterait à long terme que ces îlots représentent a minima 3% de la surface des peuplements forestiers dans les forêts domaniales. Autre action majeure inscrite au cœur de la gestion forestière : la conservation de 3 arbres bio (1 arbre mort et 2 arbres sénescents / à cavité / champignonnés) à l'hectare, qu'il soit à terre ou sur pied. Indispensable à la vie de nombreux insectes, champignons et oiseaux, qui y trouvent logis et nourriture, ces bois mort abritent en effet près de 25 % de la biodiversité forestière.

Sur la forêt domaniale de Bercé, la trame de vieux bois représente 124,9 hectares d'îlots de vieillissement (principalement dans les cantons des Clos, Hermitière et Coudre) et 7,5 hectares d'îlots de sénescence (canton des Profonds Vaux) auquel se sont ajoutés dernièrement ceux du canton de l'Hermitière.



Panneau d'information en forêt de Bercé sur les îlots de vieux bois / crédit photo @ONF

UN NOUVEL ÎLOT DE SÉNESCENCE POUR FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

En effet, dans ce Vallon (l'Hermitière), qui réunit à la fois des parcelles d'exception tant au niveau sylvicole qu'au niveau environnemental, l'ONF, avec la participation des naturalistes locaux dans le cadre de Bercé Forêt d'Exception, a choisi de concilier écologie et économie en immobilisant **2 hectares pour y installer un nouvel îlot de sénescence.**

En laissant les peuplements en évolution libre, sans intervention et conservés jusqu'à leur terme physique (effondrement des arbres), les îlots de sénescence permettent de préserver tout un cortège d'espèces inféodées aux vieux arbres. Leur installation constitue une mesure à but écologique majeure.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Anthony JEANNEAU

Technicien forestier territorial, Forêt domaniale de Bercé

Membre du réseau naturaliste **ONF Entomofaune**

06 72 91 22 13 – anthony.jeanneau@onf.fr